



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 2021/1450 de la Commission du 3 septembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 en ce qui concerne la période d'approbation des substances actives acrinathrine et prochloraz,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ORYTIS***

de la société CHEMINOVA A/S

numéro de dossier n°2021-5182

Considérant que l'approbation de la substance active acrinathrine contenue dans le produit, a expiré le 31 décembre 2021 conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	ORYTIS FLANKER JOKARI
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CHEMINOVA A/S P.O. Box 9, DK - 7620 Lemvig, Danemark
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	75 g/L - acrinathrine
Numéro d'intrant	9500432
Numéro d'AMM	9500432
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	30/06/2022
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/12/2022

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2019-4639 et 2021-4197 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 10/01/2022

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...
 Charlotte Grastilleur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)